
Code de conduite commerciale de WPP – Version destinée aux fournisseurs

Le groupe WPP et ses sociétés sont présents sur de nombreux marchés et dans de nombreux pays à travers le monde. Partout où nous exerçons des activités, nous respectons les lois nationales ainsi que toutes les lois de portée internationale telles que, selon les cas, la loi anticorruption britannique (Bribery Act), la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act), la loi britannique sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act) et les codes de conduites du secteur. Nous sommes déterminés à agir de façon éthique dans tous les aspects de nos activités et à maintenir les normes les plus élevées en matière d'honnêteté et d'intégrité.

Nous attendons et exigeons de l'ensemble de nos partenaires commerciaux, y compris de nos fournisseurs, qu'ils se tiennent au même engagement. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir confirmer que vous acceptez notre Code de conduite commerciale (dans la première colonne), si nécessaire dans sa version modifiée pour les entités n'appartenant pas à WPP (dans la seconde colonne).

Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils adoptent des systèmes appropriés pour faciliter et surveiller leur conformité à ces normes ainsi que leur respect des lois nationales et internationales applicables.

Nous attendons d'eux qu'ils démontrent leur engagement à l'égard des principes de ce code et qu'ils appliquent en permanence une procédure de gestion des risques visant à identifier les pratiques et les risques associés à leurs activités en matière d'environnement, de santé et de sécurité ainsi que de travail et d'éthique.

Les fournisseurs doivent encourager leurs employés à exprimer leurs préoccupations sans crainte de menaces et de représailles. Ils doivent prendre les mesures qui s'imposent selon la situation.

Ils doivent instaurer des normes équivalentes à celles de ce code au sein de leur propre chaîne logistique.

Code de WPP	Attentes de WPP à l'égard de ses fournisseurs
Nous, cadres dirigeants et employés de l'ensemble des sociétés du Groupe WPP (« le Groupe »), reconnaissons nos obligations à l'égard de toutes les parties impliquées dans notre réussite, y compris nos actionnaires, clients, collaborateurs et fournisseurs.	Vous déclarez reconnaître nos obligations et vous vous engagez à adopter une conduite qui ne soit pas préjudiciable à leur exécution.

Toute information sur nos activités doit être communiquée de manière claire, précise, non discriminatoire et conforme aux réglementations locales.	Vous vous engagez à traiter les informations relatives au Groupe WPP comme décrit ici.
Nous sélectionnons nos employés et leur offrons des promotions en fonction de leurs qualifications et de leur mérite, sans discrimination et indépendamment de leur race, religion, origine nationale, couleur de peau, sexe, orientation sexuelle, identité ou expression de genre, âge ou handicap.	Vous déclarez avoir mis en œuvre des politiques similaires au sein de votre entreprise.

Code de WPP	Attentes de WPP à l'égard de ses fournisseurs
Nous estimons qu'un lieu de travail doit être sûr et civilisé, et que les employés doivent pouvoir choisir librement d'y travailler ; nous ne tolérerons aucune forme de harcèlement sexuel, de discrimination ou de comportement offensant, notamment la dévalorisation continue d'individus, que ce soit par le geste ou par la parole, l'exposition ou la distribution de matériel offensant, ou encore l'utilisation ou la possession d'armes sur le site de WPP ou de ses clients.	Vous déclarez avoir mis en œuvre des politiques similaires au sein de votre entreprise et de votre chaîne logistique, et vous vous engagez à respecter notre lieu de travail et nos employés comme décrit ici, notamment en ce qui a trait aux points suivants : • l'emploi doit être librement choisi ; le travail forcé, la servitude pour dette et toute autre forme d'esclavage moderne sont interdits ; • les travailleurs ne doivent pas être forcés de remettre leur passeport ou autre document d'identité officiel comme condition préalable à leur emploi ; • le travail des enfants est interdit ; • la rémunération des travailleurs doit être conforme à l'ensemble des lois applicables en matière de salaires ; • les semaines de travail ne doivent pas dépasser la durée maximale fixée par les lois locales ; • les travailleurs ne doivent subir aucun traitement inhumain, notamment du harcèlement sexuel, des abus sexuels, des châtiments corporels, des violences physiques ou des agressions verbales ; • WPP attend de ses fournisseurs qu'ils créent et entretiennent des conditions de travail sans danger pour tous leurs employés ; • les dangers physiques auxquels les travailleurs sont exposés doivent être éliminés dans la mesure du possible, ou tout au moins contrôlés ; • les fournisseurs doivent disposer de procédures adéquates pour gérer les urgences pouvant affecter les travailleurs ; • enfin, des systèmes doivent être prévus pour gérer, suivre et signaler les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Nous ne tolérerons pas la consommation, la possession ou la distribution de drogues illégales, ni la présence d'employés sous l'emprise d'alcool ou de drogues.	Vous déclarez avoir mis en œuvre des politiques similaires au sein de votre entreprise et vous vous engagez à respecter notre lieu de travail et nos employés comme décrit ici.
Nous considérons toute information relative à l'activité du Groupe ou de ses clients comme confidentielle. En particulier, les « opérations d'initiés » sont expressément interdites et aucune information confidentielle ne saurait être exploitée à des fins personnelles.	Vous déclarez accepter notre politique relative au traitement de nos informations.

Code de WPP	Attentes de WPP à l'égard de ses fournisseurs
Nous nous engageons à protéger les données de nos consommateurs, clients et employés conformément aux lois nationales et aux codes du secteur.	Vous déclarez avoir pris des engagements similaires au sein de votre entreprise, couvrant toutes les informations issues de ou liées à nos activités ou celles de nos partenaires.
Nous ne créerons pas sciemment de support contenant des déclarations, suggestions ou images portant atteinte à la moralité publique et nous tiendrons compte comme il se doit de l'impact de notre travail sur les segments minoritaires de la population, que celle-ci se définisse selon des critères de race, de religion, d'origine nationale, de couleur de peau, de sexe, d'orientation sexuelle, d'identité ou d'expression de genre, d'âge ou de handicap.	Dans la mesure où cela est pertinent, vous déclarez avoir mis en œuvre des normes similaires dans le cadre de vos activités.
Nous n'accepterons pas de mandats visant intentionnellement à tromper ou conçus à cette fin, notamment en ce qui a trait aux problématiques sociales et environnementales ou aux droits de l'homme.	Dans la mesure où cela est pertinent, vous déclarez avoir mis en œuvre des normes similaires dans le cadre de vos activités.
Avant d'accepter des clients ou des mandats, nous tiendrons compte de tout préjudice potentiel qu'ils pourraient porter à la réputation du Groupe. Cela inclut l'atteinte à la réputation résultant de notre association avec des clients prenant part à des activités qui contribuent à la violation des droits de l'homme.	Ceci ne concerne que les membres du Groupe WPP.
Nous ne nous engagerons pas, par intérêt personnel ou familial, directement ou indirectement, dans des activités entrant en concurrence avec celles des sociétés du Groupe ou contrevenant à nos obligations envers celles-ci.	Ceci ne concerne que les membres du Groupe WPP.

Nous ne donnerons, n'offrirons et n'accepterons en aucun cas des pots-de-vin, en espèces ou sous toute autre forme, à l'attention ou de la part de tout tiers, notamment, sans toutefois s'y limiter, des fonctionnaires d'État, des clients, des courtiers ou leurs représentants. Nous veillerons collectivement à ce que l'ensemble du personnel comprenne cette politique, par le biais de formations et de communications, ainsi qu'en nous attachant à montrer l'exemple.	Ceci s'applique directement à vous.
Nous n'offrirons aucun pot-de-vin personnel dans le but d'obtenir un contrat. Cette mesure n'a pas pour but d'interdire les divertissements appropriés ou la remise occasionnelle de cadeaux de faible valeur, sauf si le client dispose d'une politique l'interdisant.	Ceci s'applique directement à vous.

Code de WPP	Attentes de WPP à l'égard de ses fournisseurs
Nous n'accepterons pas pour notre avantage personnel des biens ou des services s'ajoutant à la valeur nominale du projet de la part de fournisseurs, de fournisseurs potentiels ou de tout autre tiers.	Ceci s'applique directement à vous.
Nous ne créerons aucun conflit d'intérêts personnel ou familial dans le cadre de nos activités, ni aucun conflit d'intérêts avec nos fournisseurs ou tout autre tiers avec qui nous entretenons une relation commerciale.	Vous devez avoir mis en œuvre des politiques similaires au sein de votre entreprise.
Aucune contribution d'entreprise, de quelque nature qu'elle soit, y compris l'offre de services ou de matériaux pour un montant inférieur à leur valeur marchande, ne saurait être versée à des politiciens, partis politiques ou comités d'action sans l'approbation écrite préalable du Conseil d'administration de WPP.	Votre entreprise doit avoir mis en œuvre une politique encadrant à la fois ce type de contributions et les procédures d'autorisation y afférant.
Nous continuerons à œuvrer en faveur de la société et de l'environnement en nous efforçant de : maintenir des règles déontologiques strictes en matière de marketing ; respecter les droits de l'homme dans le cadre de nos activités, de notre chaîne logistique et de nos prestations à nos clients ; respecter l'environnement ; soutenir l'action des organismes communautaires ; favoriser le perfectionnement de nos employés ; gérer les risques majeurs pour la durabilité au sein de notre chaîne logistique. Vous trouverez des précisions sur nos engagements dans ces domaines dans notre Politique de durabilité et notre Déclaration de politique relative aux droits de l'homme.	Vous devez avoir mis en œuvre des politiques similaires au sein de votre entreprise, notamment en ce qui a trait aux points suivants : • les fournisseurs doivent se conformer aux exigences de la loi sur l'esclavage moderne du Royaume-Uni (Modern Slavery Act) ; • ils doivent obtenir toutes les autorisations environnementales requises, notamment concernant les déchets et les émissions ; • ils doivent s'efforcer d'empêcher toute pollution en instaurant des mesures de protection sur leurs sites et dans leurs processus, en recyclant, réutilisant et changeant les matériaux utilisés.



Nous nous engageons à nous conformer au Code de conduite commerciale de WPP dans sa version modifiée pour notre entreprise. Si nous constatons des infractions, particulièrement en ce qui a trait à la corruption ou aux cadeaux ou services inappropriés offerts à ou reçus de votre entreprise ou tout autre tiers, ou relativement à d'autres sujets pouvant porter atteinte à la réputation de WPP, directement ou par association, nous vous en informerons immédiatement.

Nom

Poste

Entreprise

Signature

Date